

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2021 – approbation de la décision modificative n°1**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2021	DM 1	Total budget 2021
Recettes de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	44 842 400 €
Dépenses de fonctionnement	44 967 000 €	- 124 600 €	44 842 400 €
Recettes d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	31 051 600 €
Dépenses d'investissement	30 776 000 €	275 600 €	31 051 600 €

Cette décision modificative prévoit :

**Une baisse nette de la section de fonctionnement de 124 600 € se décomposant ainsi :**En recettes :

- + 89 616 € de produits fiscaux et de compensations d'exonérations suite à la notification définitive des bases de 2021 ;
- + 19 976 € de dotation globale de fonctionnement suite à la notification reçue ;
- + 386,81 € de produits issus de la vente de matériels mis à la réforme ;
- - 234 575,81 € d'excédent de fonctionnement reporté. Dans le cadre de la certification des comptes, il a été décidé d'ajuster le montant de la provision pour risques relative aux comptes épargnes temps constituée au 31 décembre 2019. Cette écriture a été réalisée sur l'exercice 2020 par une opération d'ordre non budgétaire enregistrée uniquement dans la comptabilité du comptable. Cette écriture a eu un impact sur le résultat d'investissement cumulé par le biais du compte 1068 (excédent de fonctionnement reporté) et donc sur les comptes 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 001 (déficit d'investissement reporté).

En dépenses :

- - 40 000 € d'autofinancement afin de financer l'ajustement de la provision pour compte épargne temps constituée au 31 décembre 2019 comme demandé par les professionnels du chiffre en charge de la démarche de certification des comptes pour laquelle la Ville est expérimentatrice ;
- - 200 000 € de provisions qui avaient été constituées pour compenser les pertes dues au covid-19 ; le besoin n'est finalement pas avéré car les établissements de la petite enfance et scolaires n'ont pas été fermés sur la période ;
- + 115 400 € de dépenses dans le cadre du plan « cybersécurité » du système informatique de la Ville afin d'en accroître les performances et la sécurité. Ce programme a été amplifié suite aux attaques nationales de cybersécurité ; la Ville n'a pas été touchée par ce phénomène mais il apparaît néanmoins utile de renforcer les mesures de précaution ;

**Une hausse nette de la section d'investissement de 275 600 € se décomposant comme suit :**

En dépenses :

- + 234 575,81 € de déficit d'investissement reporté afin de financer l'ajustement de la provision pour compte épargne temps constituée au 31 décembre 2019 comme demandé par les professionnels du chiffre ;
- + 41 024,19 € de frais d'études relatifs aux opérations d'investissement à venir.

En recettes :

- + 234 575,81 € d'excédent de fonctionnement reporté afin de financer l'ajustement de la provision pour compte épargne temps constituée au 31 décembre 2019 comme demandé par les professionnels du chiffre ;
- + 69 024,19 € de subvention de l'Etat dans le cadre du plan de relance ;
- + 12 000 € de produit de cession (mur mitoyen au cinéma Trianon) ;
- - 40 000 € d'autofinancement afin de financer l'ajustement de la provision pour compte épargne temps constituée au 31 décembre 2019 comme demandé par les professionnels du chiffre.

Cette décision modificative diminue l'autofinancement prévisionnel de 40 000 € et le porte à 3 400 000 € et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2021, mentionnée dans le tableau annexé.